Etude sur les jeunes suivis par les Missions Locales et PAIO de la région Centre, ayant signé un contrat aidé

2010

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Centre

COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen

ALFA CENTRE

AMICENTRE

Animation régionale des Missions Locales et PAIO – GIP Alfa Centre

Introduction

Depuis la circulaire DGEFP du 23 janvier 2009, les Missions Locales et PAIO ont la possibilité de prescrire des Contrats Initiative Emploi (CIE) et des Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) -Passerelle. Cette ouverture de la prescription de contrats aidés, jusqu'alors réservée à Pôle emploi, a nécessité la mise en œuvre d'actions de professionnalisation et d'informations, en lien avec Pôle emploi et l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2010 restreint le public cible pour le CIE aux demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus arrivant au terme de leurs droits à l'assurance chômage sans solution de revenu. Par conséquent, le champ de prescription des Missions Locales et PAIO se trouve fortement réduit.

La prescription de contrats aidés enrichit l'offre de services des Missions Locales et PAIO et constitue une nouvelle activité pour les conseillers. Dans ce contexte, il nous a paru pertinent de mener une étude comparative concernant les caractéristiques des jeunes, suivis par les Missions Locales et PAIO, ayant signé des contrats aidés : CAE, CAE-Passerelle et CIE.

Les données ont été extraites de l'entrepôt régional Parcours 3 sur la période courant du 1er mai 2009 au 31 août 2010.

Sur cette période, **2827 jeunes accompagnés par les Missions Locales et PAIO ont signé 3006 contrats aidés** qui se répartissent ainsi :

- 1270 jeunes ont signé 1348 CAE
- 795 jeunes ont signé 895 CAE-Passerelle
- 762 jeunes ont signé 763 CIE

Le taux de rupture des CAE avoisine les 5,8 %, celui des CAE-Passerelle est de 11 % et celui des CIE est égal à 0,52 %.

Répartition des contrats aidés (CAE, CAE-Passerelle et CIE), par département

Secteur non marchand

	Répartition départementale des jeunes accompagnés en 2009 par les MLPAIO	*DEFM jeunes au 30/10/2009*	CAE	%	CAE-Passerelle	%	Objectifs 2009 - 2010	%
Cher	*16%*	*11%*	210	17%	128	16%	78	14%
Eure-et-Loir	*18%*	*17%*	260	21%	110	14%	100	17%
Indre	*9%*	*9%*	155	12%	108	14%	54	9%
Indre-et-Loire	*21%*	*23%*	245	19%	104	13%	108	19%
Loir-et-Cher	*12%*	*13%*	145	11%	169	21%	110	19%
Loiret	*24%*	*27%*	255	20%	176	22%	127	22%
Région Centre	*100%*	*100%*	**1270**	100%	**795**	100%	**575**	100%

Secteur marchand

	Répartition départementale des jeunes accompagnés en 2009 par les MLPAIO	*DEFM jeunes au 30/10/2009*	CIE	%	Objectifs 2009 - 2010	%
Cher	*16%*	*11%*	176	23%	73	10%
Eure-et-Loir	*18%*	*17%*	152	20%	165	22%
Indre	*9%*	*9%*	72	9%	47	6%
Indre-et-Loire	*21%*	*23%*	113	15%	232	32%
Loir-et-Cher	*12%*	*13%*	123	16%	95	13%
Loiret	*24%*	*27%*	126	16%	131	18%
Région Centre	*100%*	*100%*	**762**	100%	**734**	100%

La proportion des contrats aidés signés dans les départements à caractère rural (Cher et Indre notamment) dépassant la proportion qui pouvait être attendue, en matière d'objectifs. Les employeurs dans les départements concentrant les pôles économiques les plus importants (notamment Orléans et Tours) semblent plus difficiles à mobiliser sur les contrats aidés pour le public jeune.

GRANDES TENDANCES :

CAE

6 signataires sur 10 sont des femmes

1 jeune sur 2 est âgé de 22 à 25 ans

1 jeune sur 3 possède un niveau infra V

7 jeunes sur 100 sont de nationalité étrangère

Moins d'1 jeune sur 6 réside en ZUS

Plus de 8 jeunes sur 10 ont signé un CIVIS

1 jeune sur 2 a signé un CAE dans les métiers des services à la personne et aux entreprises

CAE-Passerelle

6 signataires sur 10 sont des femmes

Plus d'1 jeune sur 2 est âgé de 22 à 25 ans

1 jeune sur 2 possède un niveau IV et +

2 jeunes sur 100 sont de nationalité étrangère

Plus d'1 jeune sur 6 réside en ZRR

Près de 6 jeunes sur 10 ont signé un CIVIS

Près d'1 jeune sur 4 a signé un CAE dans les métiers des services à la personne et aux entreprises

CIE

Près de 6 signataires sur 10 sont des hommes

1 jeune sur 2 est âgé de 22 à 25 ans

1 jeune sur 2 possède un niveau V

3 jeunes sur 100 sont de nationalité étrangère

Près d'1 jeune sur 5 réside en ZRR

7 jeunes sur 10 ont signé un CIVIS

Près d'1 jeune sur 3 a signé un CIE dans le secteur de l'Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation

1 jeune sur 4 a signé un CIE dans le Commerce, la vente et la grande distribution.

Source : entrepôt régional Parcours 3 (extraction d'août 2010)

CARACTERISTIQUES DES JEUNES AYANT SIGNE UN CONTRAT AIDE ENTRE MAI 2009 ET AOUT 2010

Sur la base des 2 827 jeunes ayant signé un contrat aidé entre mai 2009 et août 2010

SEXE

> Les femmes sont les principales bénéficiaires des contrats aidés du secteur non marchand. Elles représentent 59 % des signataires des CAE et 62 % des CAE Passerelle.

> A l'inverse, ce sont les hommes les principaux bénéficiaires des contrats aidés du secteur marchand : 56 % des signataires que ce soit pour les CIE-CDD ou les CIE-CDI.

Toutefois, cette tendance est inversée sur le Loir-et-Cher où la part des femmes représente 55 % des signataires pour le CIE-CDD (mais 35 % pour le CIE-CDI).

> Selon les départements, on observe :

- pour les CAE : une part des femmes supérieure à la moyenne régionale sur le 18, le 36 et le 37.
- pour les CAE Passerelle : une part des femmes supérieure à la moyenne régionale sur le 18, le 36 et le 45.
- pour les CIE-CDD : une part des femmes supérieure à la moyenne régionale sur le 18, le 37 et le 41.
- pour les CIE-CDI : une part des femmes supérieure à la moyenne régionale sur le 28, le 37 et le 45.

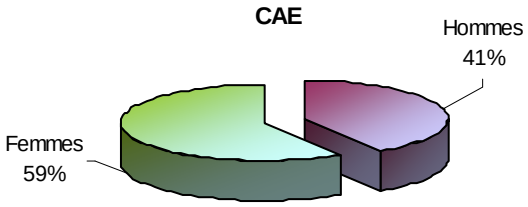

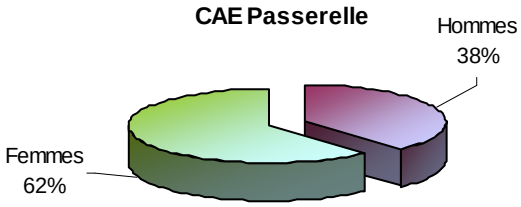

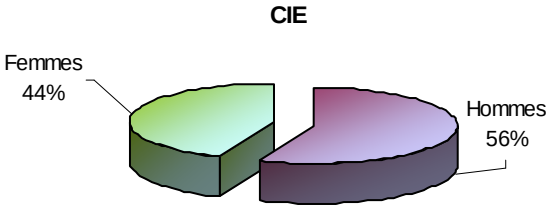

AGE

> Environ la moitié des jeunes ayant signé un contrat aidé du secteur marchand et du secteur non marchand sont âgés de 22 à 25 ans. 56 % ont plus de 22 ans.

> En ce qui concerne le CAE-Passerelle, on observe une proportion moindre des plus de 25 ans.

> Quant aux signataires de CIE, ils sont plus jeunes (que les signataires de CAE) : 50 % ont moins de 22 ans. Les jeunes ayant accédé à un CIE-CDD sont légèrement plus jeunes que ceux ayant accédé à un CIE-CDI.

> Selon les départements, on observe :

- pour les CAE : une population plus âgée sur le 37 (65 % ont plus de 22 ans) et plus jeune sur le 45 (53 % ont moins de 22 ans).
- pour les CAE Passerelle : une population plus âgée sur le 18, le 37 et le 45. Une population plus jeune sur le 28 et le 41.
- pour les CIE-CDD : une population plus jeune sur le 37 et le 41.
- pour les CIE-CDI : une population plus jeune sur le 18, le 36 et le 37.

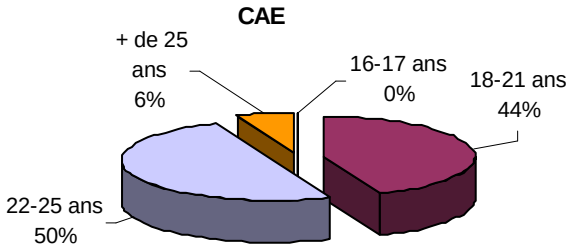

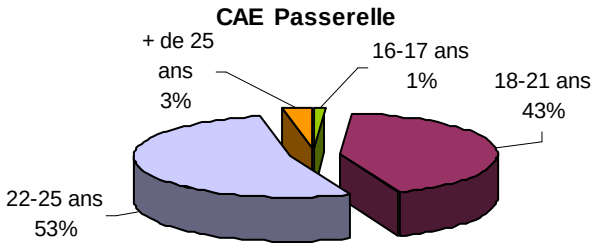

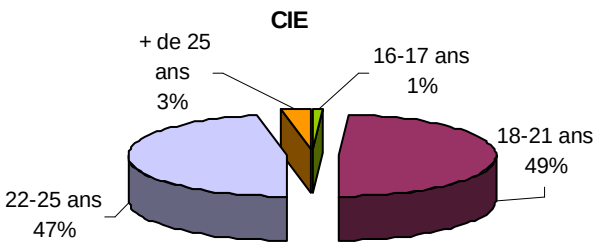

NIVEAU

> Les jeunes de bas niveau de qualification ont plutôt signé des CAE (34 % des signataires), comparé au CAE-Passerelle par exemple où ils ne représentent que 11 % des signataires.

> Les contrats aidés bénéficient principalement aux jeunes de niveau V (de 40 % pour les jeunes signataires de CAE à 48 % pour les CIE).

> Quant aux niveaux IV et supra, ils sont majoritaires parmi les signataires de CAE-Passerelle puisqu'ils représentent 47 % de la population (32 % pour les niveaux IV et 15 % pour les niveaux III et plus).

> Selon les départements, on observe :

- pour les CAE : davantage de niveau VI sur le 36 et le 45 (13 %), davantage de niveau Vbis sur le 37 (29 %) et le 28 (27 %), davantage de niveau IV sur le 37 et le 45.
- pour les CAE Passerelle : une population moins diplômée sur le 28 et le 41 avec, respectivement, 58 % et 65 % de niveau V et infra. Une population plus diplômée sur le 18 et le 45 (57 % et 53 % de jeunes de niveau IV et plus).
- pour les CIE : davantage de niveau V sur le 41 (55 %) et le 41 (51 %). Davantage de niveau IV sur le 28 et le 36 (32 %). Davantage de niveau III et supra sur le 18 (8 %) et le 37 (6 %).

> En ce qui concerne plus précisément la dernière classe suivie, les jeunes ayant signé un contrat aidé, que ce soit un CAE, un CAE Passerelle ou un CIE, ont suivi comme dernière classe la dernière année de CAP, de BEP, de bac professionnel, technique ou général.

CAE

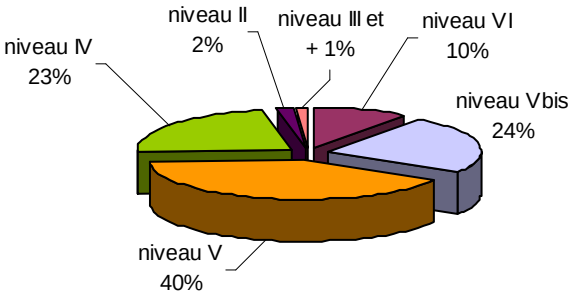

CAE Passerelle

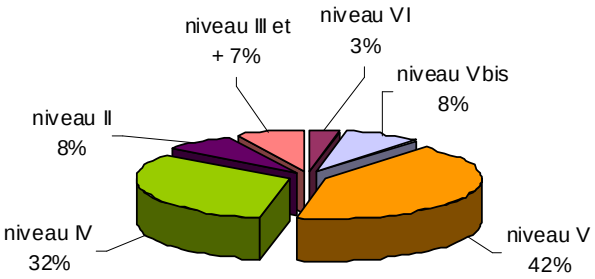

CIE

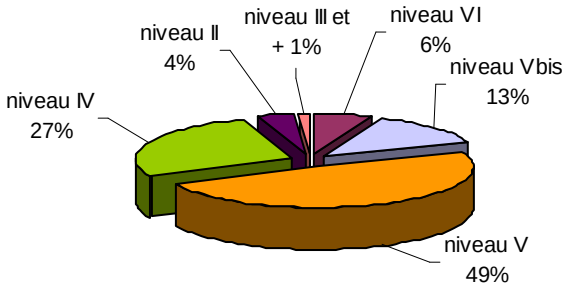

NATIONALITE

> La grande majorité des jeunes ayant signé un contrat aidé sont français (95 %). 5 % sont donc de nationalité étrangère, majoritairement hors de l'Union européenne.

> La part des jeunes de nationalité étrangère est plus importante pour les CAE (7 %). Elle est moindre pour les CAE-Passerelle (2 %) et les CIE (3 %).

> Selon les départements, on observe que la part des jeunes de nationalité étrangère se situe au-dessus de la moyenne régionale :

- pour le CAE : sur le 41 et le 45,
- pour le CAE-Passerelle : sur le 28, le 41 et le 45,
- pour le CIE : sur le 28, le 37 et le 45.

CAE

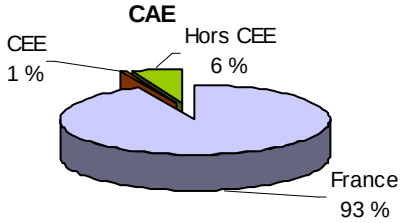

CAE Passerelle

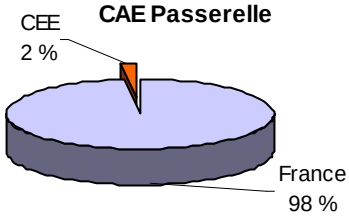

CIE

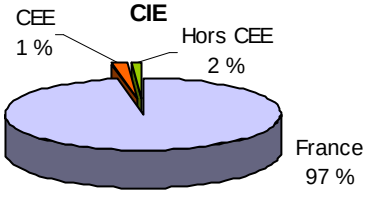

ZONE PRIORITAIRE DE RESIDENCE

> Selon le type de contrat, entre ¼ et ⅓ des jeunes résident en zone prioritaire (Zone Urbaine Sociale ou Zone de Redynamisation Rurale).

> La part des jeunes ZUS, en moyenne de 11% pour l'ensemble des contrats aidés, est plus importante pour les CAE (17 %) et moindre pour les CIE-CDD (5 %) et les CAE-Passerelle (6 %). Globalement, ils accèdent donc davantage au CIE-CDI qu'au CIE-CDD.

> La part des jeunes ZRR, supérieure à celle des jeunes ZUS, s'établit en moyenne à 17 %, alors que ce public n'est pas défini comme prioritaire dans les textes officiels. Il s'agit donc de jeunes répondant aux autres critères d'éligibilité (CIVIS, DE de plus d'un an. La part des jeunes ZRR est la plus importante pour le CIE-CDD (24 % du public ayant signé un contrat) et le CAE-Passerelle (18 %).

> Selon les départements, pour l'ensemble des contrats, on observe la plus grande représentativité du public résidant en ZRR, sur les départements du 18 et du 36, départements, d'ailleurs, qui comptent le plus de ZRR sur leur territoire et un taux de prescription qui représente 1/3 des prescriptions de contrats aidés.

La part des jeunes ZUS est supérieure à la moyenne régionale sur le 36 et le 28.

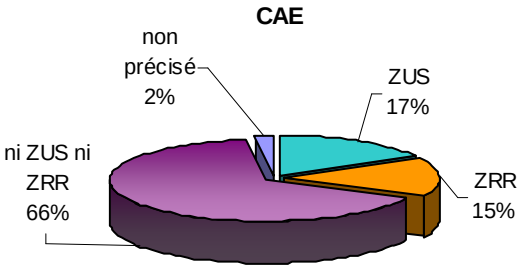

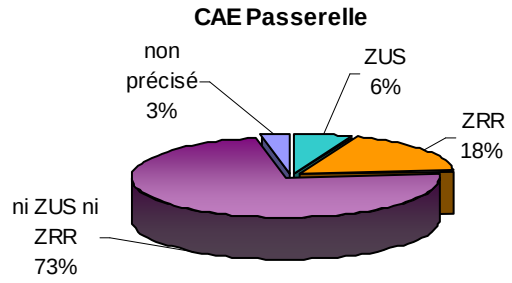

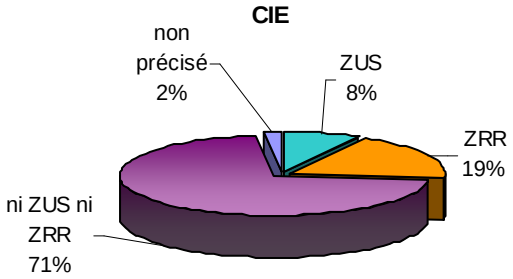

PROGRAMME CIVIS

> Les jeunes CIVIS constituent le public qui a majoritairement bénéficié des contrats aidés : de 58 % des signataires pour le CAE-Passerelle à 83 % pour le CAE.

> La part des jeunes en CIVIS renforcé est la plus importante pour le CAE (1/3 des signataires).

> La proportion des jeunes "non CIVIS" représente près de la moitié des signataires de CAE-Passerelle, un contrat pour lequel le public éligible est plus large - *en particulier il visait les jeunes diplômés souhaitant acquérir une 1ère expérience professionnelle, se réorienter, se stabiliser sur le marché du travail*. Il semble que cette catégorie ait effectivement bénéficié de cette mesure.

> Selon les départements, on observe :
- pour le CAE : une proportion plus élevée de jeunes CIVIS dans le 28 (86 %), le 41 et le 45 (93 %).
- pour le CAE-Passerelle :
  - une proportion plus élevée de jeunes CIVIS sur le 28 (75 %), le 41 (72 %) et le 45 (63 %).
  - une proportion plus élevée de jeunes non CIVIS (dont jeunes diplômés) sur le 18 (53 %), le 36 (55 %) et le 37 (60 %).
- pour le CIE : une proportion plus élevée de jeunes CIVIS sur le 28 (74 %), le 41 (82 %) et le 45 (86 %).

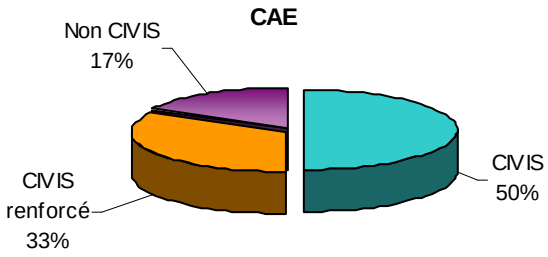

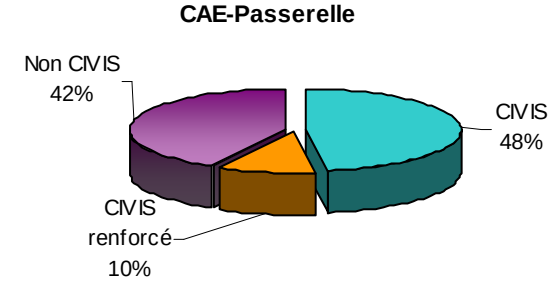

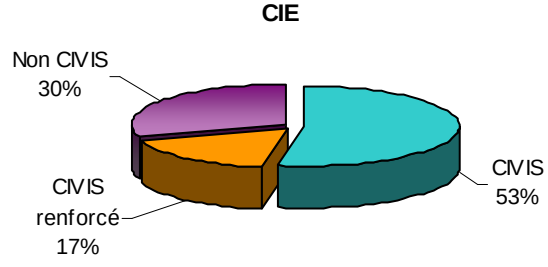

DOMAINES ROME

> Les CAE et CAE-Passerelle recrutent majoritairement dans les métiers des services à la personne et à la collectivité. Viennent ensuite le secteur de " Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux", puis "l'hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation" et enfin les "supports à l'entreprise".

> Il est à noter que le panel des familles métiers concerné par le CIE est plus large que pour les contrats aidés du secteur marchand et non marchand. La moitié des recrutements concerne "l'hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation" et "Commerce, vente et grande distribution". Viennent ensuite les secteurs de la "Construction, bâtiment et travaux publics", l'" Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux".

> Selon les départements et par rapport à la moyenne régionale, on observe :

- pour les CAE :

- le 18 se situe dans la moyenne régionale
- le 28 : ↗ familles K et F ; ↘ familles G, J et M
- le 36 : ↗ familles J et M ; ↘ familles A et G
- le 37 : ↗ familles A et F ; ↘ famille M
- le 41 : ↗ familles G et J ; ↘ familles A et F
- le 45 : ↗ familles A et M ; ↘ famille K

- pour le CAE-Passerelle :

- le 18 : ↗ familles H, I et M ; ↘ familles G et K
- le 28 : ↗ famille G ; ↘ familles K et M
- le 36 : ↗ famille J ; ↘ familles A, G et K
- le 37 : ↗ famille G ; ↘ familles A, K et M
- le 41 : ↗ famille A ; ↘ familles G, K et M
- le 45 : ↗ familles K et M ; ↘ familles A et G

- pour le CIE :

- le 18 : ↗ familles F, H et N ; ↘ familles D et G
- le 28 : ↗ familles D et F ; ↘ familles A et G
- le 36 : ↗ familles A, D et H ; ↘ familles F et G
- le 37 : ↗ familles A, D et G ; ↘ familles F et H
- le 41 : ↗ familles F et H ; ↘ familles I et N
- le 45 : ↗ familles A et G ; ↘ famille F

REPARTITION EN % DES DOMAINES ROME

	Grand domaine ROME	CAE	CIE	CAE-P
A	Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	15,3	7	12,5
B	Art et façonnage d'ouvrages d'art	0,1	0,6	0,2
C	Banque, assurances et immobilier		0,5	
D	Commerce, vente et grande distribution	0,7	24,8	1,6
E	Communication, media et multimédia		0,4	1
F	Construction, bâtiment et travaux publics	4,8	15	3,7
G	Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	10,2	28,2	12,3
H	Industrie	0,4	5,7	1
I	Installation et maintenance	1	4,2	2,9
J	Santé	4,6	1,3	6
K	Services à la personne et à la collectivité	50,5	3,3	38,9
L	Spectacle	0,4		1,1
M	Support a l'entreprise	9,5	3,1	17,5
N	Transport et logistique	1,4	5,6	0,9
Z	Famille non définie	1,1	0,1	0,4
	Total	100	100	100

PROPOSITIONS DE SERVICES

> 12 144 services ont été rendus aux jeunes après la signature de leur contrat. Proportionnellement, ce sont les jeunes ayant intégré un CAE qui ont bénéficié le plus de propositions de services : 55 % des services rendus (alors qu'ils représentent 44 % des signataires de contrats aidés). Les jeunes ayant signé un CIE ont bénéficié de 20 % des offres de services.

> En ce qui concerne les jeunes signataires d'un CAE, 55 % des services rendus sont relatifs à l'emploi, principalement en matière de conseils pour la recherche d'emploi et d'accompagnement dans l'emploi. 16 % concernent la formation et 12 % le projet professionnel. L'appui à la mobilité représente 5 % des services rendus, l'appui au logement et la santé représentant chacun moins de 4 % des services.

> En ce qui concerne les jeunes signataires d'un CAE-Passerelle, 66 % des services rendus sont relatifs à l'emploi. 21 % concernent la formation et la définition ou la validation du projet professionnel. Les services liés à la mobilité, au logement et à la santé représentent 9 % des services.

> En ce qui concerne les jeunes signataires d'un CIE, 70 % des services rendus sont relatifs à l'emploi, principalement en matière de conseils pour la recherche d'emploi et d'accompagnement dans l'emploi. Moins de 15 % des services concernant la formation et le projet professionnel. Les services liés à la mobilité, au logement et à la santé représentent 11 % des services.
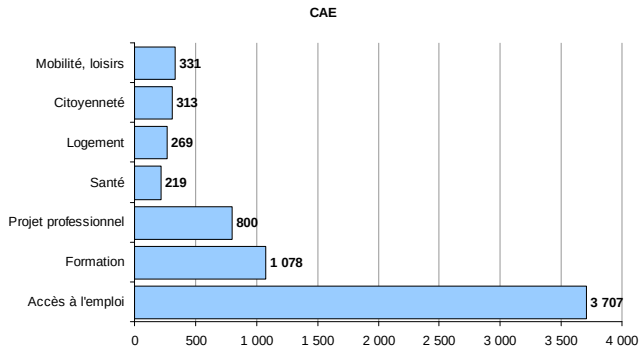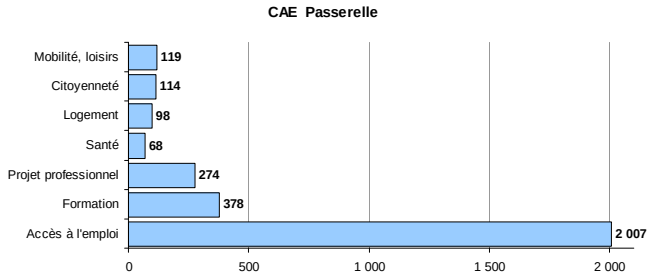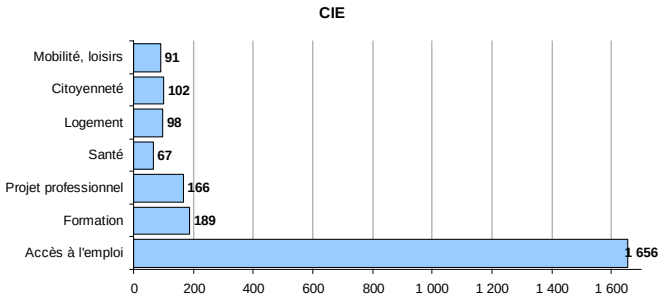
28 % des services relatifs à la mobilité concernent la demande d'aides financières.